Analyse prospective des facteurs économiques impactant l'industrie de la construction

Analyse des facteurs économiques et des opportunités de modernisation en réaction au projet de loi 51 déposé le 2 février 2024

MARS 2024

Document préparé par Francis Gosselin, Ph. D., ASC
Norbert Hill

Table des matières

SOMMAIRE EXÉCUTIF 3

1. DÉCORTIQUER L'ANALYSE COMPARATIVE DE LA PRODUCTIVITÉ ENTRE LE QUÉBEC ET L'ONTARIO 5

1.1 PIB per capita 5

1.2 Coûts de construction 7

1.3 PIB de la construction moyen par travailleur et productivité du travail 8

1.4 Une combinaison de facteurs 11

2. PISTES POUR UNE VÉRITABLE MODERNISATION DE L'INDUSTRIE 11

2.1 Attractivité, rétention et formation 12

2.2 Augmenter le taux d'occupation des travailleurs de l'industrie 14

2.3 Bonifier les conditions de travail 18

2.4 Le travail au noir 20

2.5 Réviser l'encadrement de la formation professionnelle 21

CONCLUSION 23

Sommaire exécutif

Le 2 février dernier, le ministre du Travail Jean Boulet a déposé le Projet de loi 51 (PL51) visant, comme son nom l'indique, à « moderniser » l'industrie de la construction. Malheureusement, ce projet de loi contient plusieurs mesures phares qui auront un impact soit anecdotique, soit carrément négatif, sur la productivité et l'évolution de l'industrie.

Pour justifier ces choix, le ministre s'est inspiré d'études qui présentent des données tronquées, voire carrément fausses. C'est le cas de l'étude produite par la firme AppEco, fréquemment citée par le ministre, qui utilise un sondage d'opinion biaisée mené auprès d'employeurs de la construction, et concluant sans le moindre souci de rigueur que la polyvalence des métiers permettrait de générer des gains de productivité majeurs.

Le PL51 a aussi été une énième opportunité de ressasser la rivalité économique entre le Québec et l'Ontario. Nous nous y sommes intéressés.

Le PIB *per capita* ontarien, bien qu'il soit supérieur au PIB *per capita* québécois, croît moins rapidement. Sous l'impulsion d'une immigration plus importante, la croissance économique ontarienne est répartie sur un plus grand nombre d'habitants, et la richesse par habitant y est donc en progression plus lente qu'au Québec.

Les Ontariens sont néanmoins 12 % plus riches, par habitant, que les Québécois. Cela engendre des effets inflationnistes sur la propriété résidentielle, commerciale et industrielle. Mesurer la productivité en dollars donne donc une image faussée de la réalité : des gens plus riches payeront plus cher un bien identique. Il faut donc contrôler pour cet impact avant de conclure que les travailleurs québécois sont moins « productifs ».

En fait, c'est plutôt l'inverse. Selon une étude d'Altus publiée en 2023, il est moins cher de construire à Montréal qu'à Toronto pour toutes les catégories d'immeubles recensés.

Cela ne signifie pas que l'industrie québécoise doit stagner. Mais les éléments qui sont contenus dans le PL51 — dont la polyvalence des métiers et la diminution des seuils pour la mobilité — n'auront pas d'impact significatif sur la performance. Ils se basent sur des faits anecdotiques qui sont, en réalité, relativement insignifiants à l'échelle de l'industrie.

La modernisation de l'industrie devrait au contraire prioriser des éléments qui ne figurent pas actuellement au PL51.

Nous avons identifié quatre pistes d'amélioration qui devraient faire l'objet de mesures : accroître le taux d'occupation, bonifier les conditions de travail, réduire le travail au noir et améliorer la qualité et l'encadrement de la formation.

En matière de **taux d'occupation**, les travailleurs de la construction du Québec travaillent 1062 h en moyenne par année, soit environ 26 semaines. Il n'y a pas de pénurie de main-d'œuvre, il y a pénurie de travail pour la main-d'œuvre. Avec une meilleure planification des travaux et de meilleures compétences de gestion, l'industrie peut et doit accroître le taux d'occupation des travailleurs. Pourtant, aucune mesure n'est prévue au PL51 afin de rationaliser la commande publique, d'améliorer la planification des besoins en matériaux et en machinerie, ou de former les gestionnaires et les dirigeants afin qu'ils fassent une meilleure utilisation des ressources en place.

Les **conditions de travail** devraient aussi faire l'objet de mesures visant à attirer, retenir et mobiliser les travailleurs en place, et s'assurer que ces conditions soient respectées. Les travailleurs de la construction travaillent trop peu d'heures, ne sont pas formés, gagnent un salaire sous la médiane québécoise et connaissent un taux de décès 5 fois supérieur à leur poids démographique. Cela mène à un taux d'abandon de 15 % la première année et de 35 % sur cinq ans, ce qui limite sévèrement l'accumulation d'expérience dans l'industrie. Selon les données de la Commission de la Construction du Québec (CCQ), la situation est pire encore pour les femmes et les travailleurs non diplômés.

Le PL51 ne fait aucune mention de la **lutte au travail au noir**. Au Québec, on estime que ce fléau représente une activité de plus de 5 milliards de dollars par année. Avec la Colombie-Britannique, le Québec compte parmi les pires provinces au pays en matière de travail au noir, avec une proportion de 3,1 % de son PIB, soit le même niveau qu'en 2010-2011. Le PL51 devrait mandater la CCQ et l'ensemble des parties prenantes d'agir avec force et détermination afin d'enrayer définitivement ces pratiques.

Enfin, la **formation professionnelle** est tristement négligée au Québec. Malgré les impacts connus d'une meilleure formation professionnelle initiale et en continu, le Québec sous-investit, et la tendance est à la baisse. L'industrie accepte de plus en plus de travailleurs non qualifiés, qu'elle forme de moins en moins. On semble ignorer que, de manière générale, plus les travailleurs sont compétents et formés, moins les projets coûtent cher. L'obsession de la polyvalence est encore une fois une manière détournée de déprécier la qualité de l'expertise au profit de gains minimes immédiats.

Malgré ces nombreux constats, aucun d'entre eux ne semble s'être mérité une place dans la réflexion menant au PL51 ou du moins, dans la mouture actuelle de ce projet de loi.

1. Décortiquer l'analyse comparative de la productivité entre le Québec et l'Ontario

La prémisse du projet de loi 51 et de l'urgence d'agir dans le milieu de la construction provient d'une croyance, partiellement erronée, concernant la productivité générale du Québec lorsqu'on le compare à l'Ontario.

Cette vieille rengaine concurrentielle entre les deux principaux moteurs économiques canadiens repose sur des analyses économiques souvent tronquées qui relèvent de mythes et de croyances.

1.1 PIB per capita

En examinant de plus près, au plus haut niveau macroéconomique, l'évolution comparée des deux provinces au cours des 20 dernières années, un certain nombre de constats s'imposent :

- De 2001 à 2022, le PIB ontarien est passé de 576 M$ à 839 M$ — une progression annuelle de 1,83 %, alors que le Québec passait de 297 M$ à 428 M$, soit une croissance moyenne annuelle de seulement 1,77 %. Dans l'absolu, sur 20 ans, la part du Québec dans l'économie fédérale a décru, lentement mais sûrement.

- Sur la même période toutefois, la population ontarienne est passée de 11,9 à 15,3 M d'habitants — une progression de 28 %, pendant que le Québec progressait de 7,4 à 8.7M de résidents, soit 18 %. Bien que cela signifie que le Québec perd également du poids démographique au niveau national, le constat en matière de PIB *per capita* est sans équivoque : la richesse produite **par habitant** au Québec a cru 50 % plus rapidement dans la Belle Province que dans la province voisine (0,64 % vs. 0,98 % par année).

- Malgré cet effet de rattrapage, le *PIB per capita* ontarien demeure près de 12 % supérieur à la production intérieure québécoise moyenne par habitant. Cette différence est lourde de conséquences, notamment en ce qui a trait à l'équilibre des prix de marché dans le domaine de la construction et de l'immobilier : bien qu'il est indubitable que la richesse produite par habitant soit supérieure en Ontario qu'au Québec, il n'est pas exclu que cette richesse se traduise par certaines pressions inflationnistes sur le coût de construction et d'achat des biens immobiliers. On peut par exemple imaginer qu'un Ontarien qui gagne 12 % de plus que son équivalent québécois soit disposé à payer 12 % de plus, par pied carré, pour une propriété identique. De même dans le secteur industriel et commercial.

Analyse de l'évolution du PIB QC-ON 2002-2022

	ON PIB	Cr %	ON Pop.	ON PIB pc	PIB pc %	QC PIB	Cr. %	QC Pop	QC PIB pc	PIB pc %
2001	576 767 $		11 961 546	48 218 $		297 273 $		7 411 084	40 112 $	
2002	596 318 $	3,39%	12 145 100	49 099 $	1,83%	306 018 $	2,94%	7 455 548	41 046 $	2,33%
2003	603 540 $	1,21%	12 290 116	49 108 $	0,02%	309 524 $	1,15%	7 503 483	41 251 $	0,50%
2004	620 657 $	2,84%	12 435 931	49 908 $	1,63%	317 353 $	2,53%	7 553 578	42 014 $	1,85%
2005	640 867 $	3,26%	12 578 240	50 950 $	2,09%	322 343 $	1,57%	7 598 880	42 420 $	0,97%
2006	653 128 $	1,91%	12 701 324	51 422 $	0,93%	326 243 $	1,21%	7 652 881	42 630 $	0,50%
2007	659 017 $	0,90%	12 807 497	51 456 $	0,07%	334 537 $	2,54%	7 712 616	43 375 $	1,75%
2008	657 146 $	-0,28%	12 927 520	50 833 $	-1,21%	340 352 $	1,74%	7 786 609	43 710 $	0,77%
2009	635 504 $	-3,29%	13 048 442	48 703 $	-4,19%	336 623 $	-1,10%	7 871 847	42 763 $	-2,17%
2010	654 983 $	3,07%	13 189 987	49 658 $	1,96%	343 887 $	2,16%	7 955 183	43 228 $	1,09%
2011	672 348 $	2,65%	13 310 604	50 512 $	1,72%	351 206 $	2,13%	8 021 063	43 785 $	1,29%
2012	682 023 $	1,44%	13 436 625	50 759 $	0,49%	355 847 $	1,32%	8 076 838	44 058 $	0,62%
2013	691 683 $	1,42%	13 559 499	51 011 $	0,50%	360 384 $	1,28%	8 122 462	44 369 $	0,71%
2014	708 788 $	2,47%	13 661 282	51 883 $	1,71%	366 088 $	1,58%	8 162 631	44 849 $	1,08%
2015	727 610 $	2,66%	13 759 762	52 880 $	1,92%	369 734 $	1,00%	8 190 074	45 144 $	0,66%
2016	743 976 $	2,25%	13 948 180	53 339 $	0,87%	375 696 $	1,61%	8 246 383	45 559 $	0,92%
2017	764 465 $	2,75%	14 161 084	53 983 $	1,21%	386 408 $	2,85%	8 326 075	46 409 $	1,87%
2018	789 532 $	3,28%	14 413 055	54 779 $	1,47%	398 858 $	3,22%	8 418 646	47 378 $	2,09%
2019	807 275 $	2,25%	14 666 727	55 041 $	0,48%	410 747 $	2,98%	8 521 542	48 201 $	1,74%
2020	769 942 $	-4,62%	14 757 582	52 173 $	-5,21%	391 039 $	-4,80%	8 551 865	45 726 $	-5,14%
2021	809 659 $	5,16%	14 942 272	54 186 $	3,86%	416 657 $	6,55%	8 603 553	48 428 $	5,91%
2022	839 497 $	3,69%	15 283 961	54 927 $	1,37%	428 252 $	2,78%	8 730 868	49 050 $	1,28%
	MOY.	1,83%		MOY.	0,64%	MOY.	1,77%		MOY.	0,98%

Source: Statistique Canada

En conséquence, il ne fait pas de doute que l'analyse comparative en matière de productivité doit s'établir sur des ouvrages comparables, plutôt que sur la seule base de la valeur monétaire ou du prix affiché.

Or, les constats concernant la productivité de l'industrie de la construction au Québec semblent complètement omettre l'impact du pouvoir d'achat sur l'établissement des prix.

Qui plus est, l'étude de la CCQ publiée par Louis Delagrave et consors en 2006 compare le coût au pied carré de la construction d'immeubles commerciaux en tous points pratiques identiques, en effectuant la recension des Walmart et des Home Depot construits dans chacune des provinces au cours de la décennie précédente. Le rapport de la Commission concluait, à l'époque, que le coût de construction était de 17 à 27 % inférieur au Québec.

En 2014, l'Association de la Construction du Québec met à jour l'étude de SECOR (elle-même publiée en 2010), et arrive aux conclusions suivantes :

- *Aucune des sources d'information disponible ne confirme l'existence d'un niveau de surcoûts importants entre le Québec et le reste du Canada, et ce, peu importe le secteur ou le sous-secteur, du domaine commercial, institutionnel et industriel analysé ;*

- *Les coûts de construction du Québec sont sous la moyenne ou dans la moyenne des régions comparables, que ce soit les principales provinces ou les grandes régions urbaines canadiennes ;*
- *Les coûts de construction du Québec en se retrouvent jamais au sommet de ceux observés dans les différentes régions canadiennes et se situent plutôt généralement dans le deuxième ou le troisième quartile des territoires analysés ;*
- *Les coûts de construction non résidentielle du Québec n'ont pas tendance à progresser plus fortement que ceux du reste du Canada et, au contraire, le taux d'inflation québécois des coûts de construction non résidentielle est inférieur à celui du reste du Canada depuis plus de 20 ans*[1]*.*

1.2 Coûts de construction

Enfin, plus près de nous, le Groupe Altus spécialisé dans l'intelligence économique du secteur de l'immobilier publie chaque année son *Guide des coûts de construction*. Pour l'édition 2024, qui se fonde sur 440 milliards de dollars de projets répartis entre la construction résidentielle, l'institutionnel et commercial, l'industriel et le génie civil, Altus génère des prix moyens par pied carré pour 57 catégories de biens immobiliers et d'infrastructures publiques.

Coûts de construction (Altus, 2024)												
	VAN	CAL	EDM	WIN	TOR	OTT	MTL	HAL	STJ	MOYENNE	MTL VS TO	MTL VS MOY
Résidentiel												
12 étages	400 $	335 $	335 $	335 $	390 $	365 $	315 $	265 $	280 $	**336 $**	**-14%**	**-6,1%**
40-60 étages	450 $	345 $	345 $	340 $	425 $	385 $	350 $			**377 $**	**-9%**	**-7,2%**
Commercial -- bureaux												
5 étages	380 $	310 $	310 $	305 $	360 $	305 $	265 $	240 $	245 $	**302 $**	**-13%**	**-12,3%**
5-30 étages	420 $	355 $	355 $	350 $	455 $	380 $	350 $	300 $	310 $	**364 $**	**-8%**	**-3,8%**
Commercial -- détail												
Grande surfac	270 $	240 $	240 $	235 $	240 $	230 $	220 $	220 $	225 $	**236 $**	**-4%**	**-6,6%**
Industriel												
Entrepôt	195 $	155 $	155 $	150 $	180 $	175 $	170 $	175 $	165 $	**169 $**	**-3%**	**0,7%**
Public												
École primaire	500 $	405 $	405 $	400 $	650 $	480 $	470 $	420 $	455 $	**465 $**	**-2%**	**1,1%**
Santé	1 550 $	1 080 $	1 080 $	1 075 $	1 545 $	1 440 $	1 250 $	1 075 $	1 000 $	**1 233 $**	**-13%**	**1,4%**

Nous avons repris pour chacune des catégories le prix « élevé » de la fourchette, et comparé les principales métropoles canadiennes entre elles. Comme le Québec et l'Ontario partagent de nombreuses similarités sur le plan géographique et en matière d'approvisionnement, il est utile de la surligner.

Ainsi, pour **toutes les catégories recensées par Altus**, l'industrie de la construction montréalaise génère des biens immobiliers comparables à **un prix qui se situe dans une fourchette de 2 % à 14 % inférieure aux prix pratiqués à Toronto**.

[1] Étude comparative des coûts de construction au Canada (2014), Association de la Construction du Québec, Octobre 2014, 50pp.

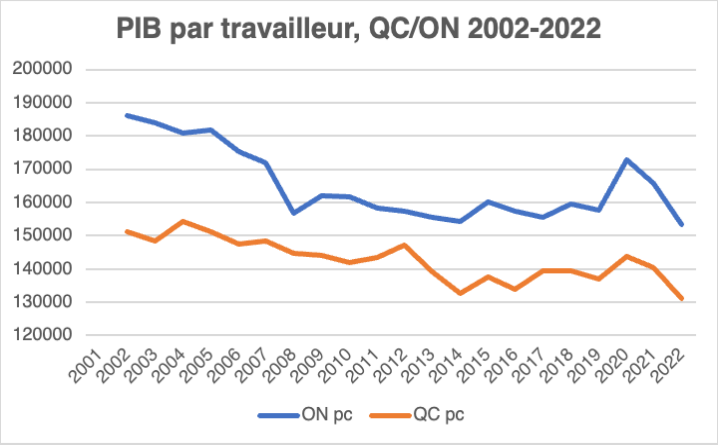
Par rapport à la moyenne canadienne, les coûts de construction montréalais sont nettement inférieurs dans 5 des 8 catégories. Pour les entrepôts, les écoles et les établissements de santé, la différence est d'environ 1 %, et s'explique possiblement par des facteurs autres que la productivité du secteur. Pour l'ensemble, si on retire Halifax et St. John's de la moyenne (populations de 431 k et 131 k habitants respectivement), la construction montréalaise s'avère moins coûteuse dans 7 des 8 catégories (le prix de l'industriel demeure 0,85 % supérieur à la moyenne).

1.3 PIB de la construction moyen par travailleur et productivité du travail

Enfin, nous avons examiné la trajectoire historique de la production totale dans le secteur de la construction, en lien avec les effectifs du secteur correspondant au code SCIAN 23 — Construction (Statistique Canada : 14-10-0202- 01). Bien que cela ne corresponde pas tout à fait à la typologie de la CCQ ou à l'assujettissement à la Loi R20, il permet une meilleure comparabilité entre les provinces comme l'Ontario, dont le régime de syndicalisation et d'affectation est différent[2].

Nous avons ensuite effectué un calcul simple, consistant à diviser le PIB du secteur de la construction par le nombre de travailleurs.

Comme le montre le tableau suivant, la productivité ontarienne est historiquement plus élevée que celle du Québec. Dans les deux cas, il faut davantage de travailleurs pour produire un même dollar de PIB qu'en 2001.

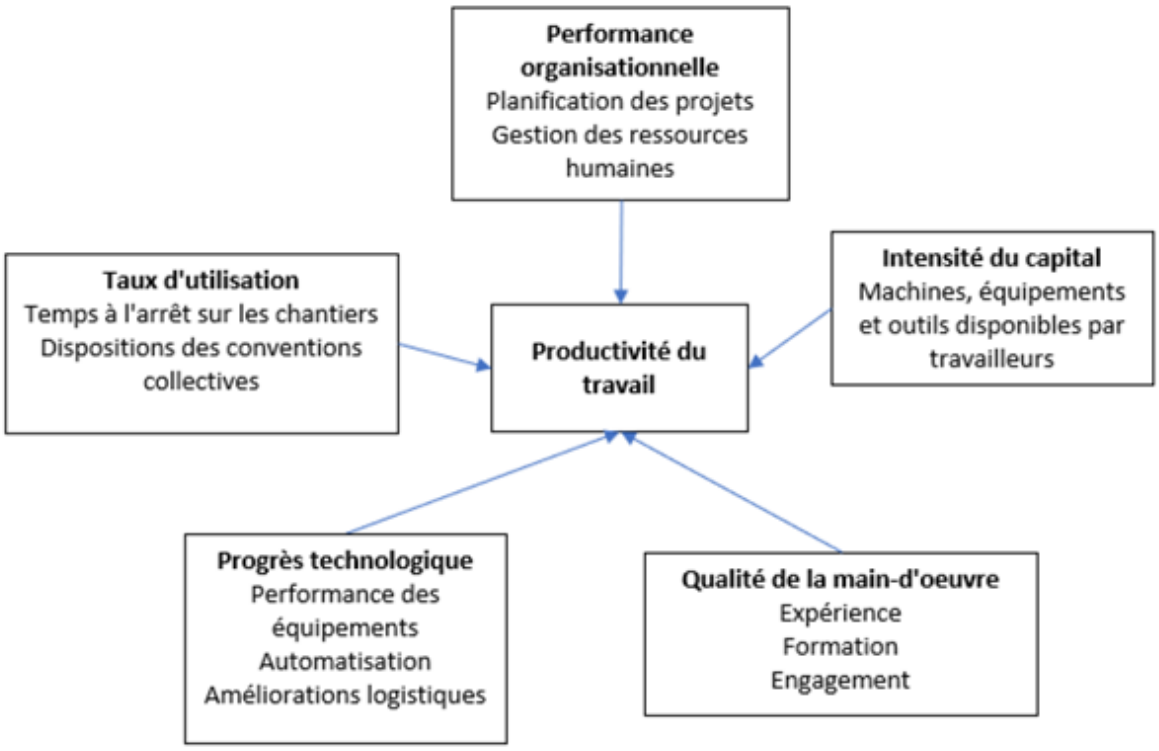


[2] À titre d'exemple, Statistique Canada recense 237 250 travailleurs dans le secteur Construction en 2022, alors que la CCQ publie le chiffre de 197 925 travailleurs salariés assujettis.

De 2001 à 2012, la contribution au PIB de la construction par travailleur décline beaucoup moins rapidement au Québec qu'en Ontario. Puis, en 2012, après une année de hausse, le Québec « décroche » et perd plus rapidement que la province voisine.

Notons néanmoins que, sur la mesure du PIB par travailleur dans l'ensemble, sur 20 ans, le Québec se rapproche de l'Ontario généralement. Ce calcul simple ne prend pas en compte les proportions variées de différents facteurs de production dans la création de valeur économique de l'industrie. Le tableau ci-dessous, issu du rapport d'AppEco cité précédemment, identifie les principales catégories d'intrants.

Étrangement, ni la performance organisationnelle, ni l'intensité du capital, ni le progrès technologique n'ont fait l'objet d'études plus poussées ni de mesures législatives spécifiques dans le cadre du PL51.



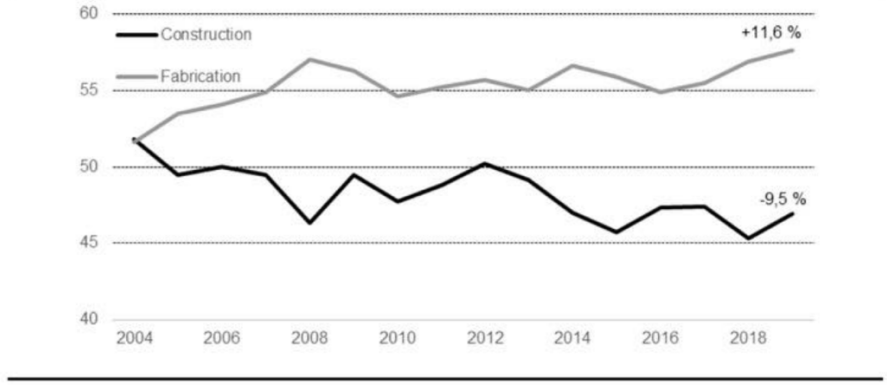
Statistique Canada exprime également de manière distincte la productivité du travail par industrie (Statistique Canada 36-10-0480-01). La baisse de la productivité de la main-d'œuvre en Ontario pour la période 2001-2022 est de 13 %, contre une diminution de 5,4 % au Québec.

Ces données font écho aux constats de Statistique Canada eux-mêmes cités par Québec dans son ***Plan d'action pour le secteur de la construction*** ; les jeux de données ne sont pas exactement les mêmes, mais les conclusions confirment notre propos[3].

Le tableau ci-dessous présente une comparaison entre la production manufacturière et le secteur de la construction au Québec, jusqu'en 2018.

Si on extrapole sur les années manquantes selon la tendance observée dans le tableau présenté à la page précédente (2018-2021), il est vraisemblable que la décroissance de la productivité se retrouve à des niveaux comparables (environ entre -11 et -13 %)

Productivité du travail par heure des secteurs de la fabrication et de la construction au Québec, 2004 à 2019
(dollars enchaînés de 2012 par heure travaillée)



Source : Statistique Canada.

On voit donc un impact significatif à partir de 2012. Cela coïncide notamment avec le projet de loi 33 adopté en décembre 2011, qui changeait plusieurs paramètres liés à l'affectation des travailleurs, en plus de rapatrier la gestion du Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction au sein de la CCQ alors qu'il était précédemment un fonds indépendant, administré de façon paritaire par les employeurs et les représentants des salariés.

En désamorçant certains des acquis fonctionnels de l'industrie, nous avons possiblement perdu en qualité et en efficacité du régime de placement et de formation. Il faut donc être extrêmement prudents avant d'imposer à l'industrie des modifications basées sur des lectures économiques erronées, sous peine d'accélérer l'improductivité. *Primum non nocere.*

[3] Plan d'action pour le secteur de la construction (2021). Voir :
https://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/infrastructures_publiques/Plan_d_action_construction.pdf

1.4 Une combinaison de facteurs

Enfin, il peut être utile de souligner une divergence majeure dans la composition des facteurs de production économiques lorsque l'on compare l'Ontario au Québec.

En effet, la part de la main-d'œuvre dans la création de valeur en construction était de 77,2 % au Québec en 2001, contre 86,2 % en Ontario. Au cours des 20 dernières années toutefois, cette proportion a chuté de 4 % au Québec pour s'établir à 74 %, alors que l'Ontario a vécu une baisse de 23 %.

Aujourd'hui, la main-d'œuvre ontarienne représente 66,8 % de la valeur ajoutée du secteur.

Par ailleurs, lorsqu'on constate la diminution de la valeur ajoutée totale au PIB par travailleur, on peut également se questionner sur la pertinence de la stratégie ontarienne qui produit 186 000 $ de valeur par travailleur en 2002 contre 153 200 $ en 2022, soit une diminution de 17,6 %, alors que le Québec subissait une diminution équivalente de 13,3 % (voir figure ci-haut).

On peut interpréter ces données de nombreuses manières ; il faut effectivement plus de main-d'œuvre au Québec pour produire le même niveau de PIB en construction, ce qui témoigne d'un sous-investissement chronique en capital, en technologie et, de manière générale, en R&D. Une révision de la Loi devrait assurément inclure des incitatifs majeurs afin d'accroître la part de capital par travailleur au Québec, sans quoi la pénurie de main-d'œuvre que nous percevons actuellement risque de devenir endémique.

La modernisation de l'industrie devrait assurément passer par des mesures qui accélèrent cette transformation.

2. Pistes pour une véritable modernisation de l'industrie

Le projet de loi 51 *Loi modernisant l'industrie de la construction* déposée le 1er février 2024 prétend, comme son nom l'indique, procéder à un effort de modernisation du secteur de la construction au Québec. Dans les communications préliminaires du ministre, les enjeux que sont la productivité, l'efficience et les coûts de construction sont omniprésents.

Pour ce faire, le projet de loi révise certains articles de la Loi R-20 : plusieurs éléments liés à la négociation des conventions collectives, ainsi qu'à la gouvernance de la CCQ, mais aussi à la polyvalence des métiers et à la mobilité des travailleurs qui, nous dit-on, auront une incidence majeure sur la productivité du secteur, font partie de ce projet.

Comme nous l'avons décrit à la section 1, le projet de loi 51 se fonde sur une vision malheureusement imparfaite de la réalité du secteur de la construction.

L'étude d'AppEco, préparée à la demande de l'Association de la Construction du Québec, s'articule autour d'un sondage d'opinion biaisé. Ce dernier constitue le socle sur lequel semble s'être basé le ministre : il s'agit d'un très mauvais point de départ en matière d'analyse économique.

Toutefois, l'étude met également en évidence plusieurs facteurs qui peuvent expliquer le retard du Québec par rapport aux autres provinces canadiennes, et ces facteurs sont variés. La formation de la main-d'œuvre, la mobilité des travailleurs, les processus réglementaires, la planification déficiente, la santé et sécurité des travailleurs, l'innovation, le stock de capital, la qualité et le coût des matériaux sont autant d'éléments pouvant influencer la performance du secteur de la construction.

2.1 Attractivité, rétention et formation

L'un des principaux facteurs ayant un impact sur la productivité et la performance globale de l'industrie est sa capacité à attirer, former et retenir des travailleurs compétents.

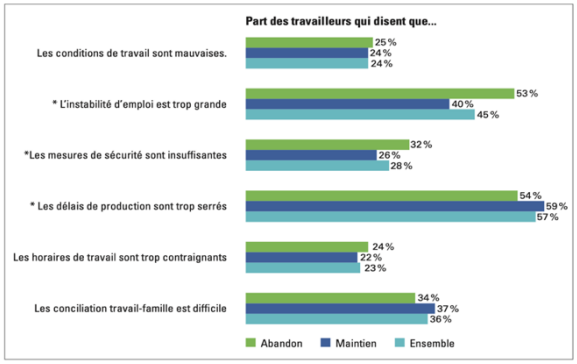
Paradoxalement, le domaine de la construction continue d'être marqué par une forte croissance de travailleurs non qualifiés acceptés par bassins, un très faible niveau de formation continue et une forte imprévisibilité en matière de continuité du travail, ce qui crée un fort incitatif à l'abandon.

C’est par ailleurs un domaine hostile pour les femmes, qui sont moins de 4 % à travailler dans l’industrie (en hausse depuis 1998), et qui abandonnent celle-ci à un rythme presque deux fois plus rapide que leurs confrères masculins.

Selon une étude publiée récemment par la CCQ*,* les *conditions de travail*, toutes catégories confondues, demeurent le principal motif de départ, ce qui force vers la sortie des travailleurs expérimentés au profit de travailleurs non qualifiés. Cette tendance s’est accrue au cours des dernières années, et il est vraisemblable que la mise en place d’AEC accélérées ne réglera pas le problème de manière significative, celles-ci n’étant assorties ni de critères très décisifs à l’entrée ni d’aucune forme d’obligation post-graduation.

Comme nous l’avons mentionné précédemment, dans un rapport publié en 2021, la CCQ fait l’analyse de la perception des conditions de travail dans l’industrie. Malgré des indicateurs inquiétants, aucun d’entre eux ne semble s’être mérité une place dans la réflexion menant au PL51.

Figure 5 – Perception des conditions de travail



* Réponse pour laquelle l’écart entre la réponse des abandons et celle des maintiens est significatif.

Pourtant, si on fait la somme de l’ensemble des énoncés à la figure ci-contre — qui constituent l’ensemble de ce qu’il convient d’appeler les *conditions de travail* — force est de constater que l’industrie de la construction est hautement insatisfaisante pour ses principaux artisans. N’ayant pas accès aux données brutes de l’étude de la CCQ, il est impossible de déterminer si les mêmes qui affirment, à 24 %, que les « conditions de travail sont mauvaises » sont aussi ceux qui disent, à 57 %, que les « délais de production sont trop serrés ».

En supposant que la corrélation entre ces six indicateurs ne soit pas parfaite, il n’est pas invraisemblable d’affirmer que plus des deux tiers des travailleurs de l’industrie considèrent, pour une raison ou une autre, que de meilleures conditions — ou du moins, une meilleure application des conditions — entraîneraient une meilleure rétention et une meilleure performance de l’industrie.

La question de l’instabilité de l’emploi, jugée « *significative* » par la CCQ, montre notamment un écart de 13 % entre les travailleurs qui abandonnent l’industrie et ceux qui y restent. Quel serait l’impact, par exemple, d’augmenter de 10 % le nombre d’heures travaillées par travailleur sur le taux d’abandon ? Seule une analyse de sensibilité menée à partir des données brutes de la CCQ permettrait de le savoir.

Sur la base des données disponibles, nous avons identifié quatre pistes qui pourraient avoir une incidence sur l’attractivité et la rétention dans l’industrie :

1. **accroître le taux d'occupation**
2. **bonifier les conditions de travail**
3. **réduire le travail au noir et**
4. **réviser l'encadrement de la formation professionnelle.**

Les sections qui suivent détaillent les paramètres économiques qui permettraient d'envisager la modernisation de l'industrie selon ces axes.

2.2 Augmenter le taux d'occupation des travailleurs de l'industrie

Historiquement, le secteur de la construction au Québec a été largement marqué par des variations saisonnières importantes. Depuis plus de vingt ans, sous l'impulsion de nouvelles technologies, de nouveaux matériaux et d'une meilleure utilisation des ressources, le nombre d'heures travaillées par mois est plus régulier.

Alors que, dans les années 90, l'occupation moyenne passait de 5,56 % du nombre d'heures totales en **janvier**, à 10,97 % en **août**, l'effet saisonnier est de moins en moins significatif dans l'industrie. À preuve, l'écart-type entre les mois était de 1,94 % pour la période 1995-1999, il est passé à moins de 1,4 % vingt ans plus tard.

Bien entendu, certains métiers comme les briqueteurs-maçons ou les couvreurs demeurent davantage affectés par la météo, mais de manière générale, cet effet s'estompe graduellement.

Malgré cette normalisation de la demande au cours de l'année, force est de constater que les travailleurs de la construction au Québec ne sont pas mis à contribution à la pleine hauteur de leur disponibilité. Le tableau C24 publié par la CCQ dans ses *Statistiques annuelles de l'industrie de la construction* montre l'ampleur du problème.

Tableau C 24

Nombre de salariés, moyenne des heures travaillées et salaire annuel moyen selon le métier et l'occupation, 2022

	Nombre de salariés			Moyenne des heures travaillées			Salaire annuel moyen $[1]		
Métier/occupation	Compagnon	Apprenti	**Total**	Compagnon	Apprenti	**Total**	Compagnon	Apprenti	**Total**
Briqueteur-maçon	3 326	1 923	**5 249**	1 051	760	**944**	51 733	27 154	**42 728**
Calorifugeur	807	360	**1 167**	1 321	1 003	**1 223**	67 080	35 315	**57 281**
Carreleur	1 474	1 392	**2 866**	994	784	**892**	46 919	26 568	**37 035**
Charpentier-menuisier	30 758	26 488	**57 246**	1 178	840	**1 021**	57 127	28 954	**44 091**
Chaudronnier	546	91	**637**	691	954	**728**	47 666	49 852	**47 978**
Cimentier-applicateur	2 189	1 588	**3 777**	1 193	852	**1 050**	59 973	33 532	**48 857**
Couvreur	3 286	3 133	**6 419**	986	515	**756**	49 134	19 506	**34 673**
Électricien	14 384	7 352	**21 736**	1 345	1 121	**1 269**	68 429	37 489	**57 964**
Ferblantier	3 388	1 990	**5 378**	1 321	980	**1 195**	66 465	34 554	**54 657**
Ferrailleur	1 485	568	**2 053**	1 358	790	**1 201**	74 844	34 878	**63 786**
Frigoriste	3 074	1 793	**4 867**	1 484	1 065	**1 329**	78 014	34 667	**62 045**
Grutier	1 625	307	**1 932**	1 457	993	**1 383**	83 098	43 470	**76 801**
Mécanicien d'ascenseur	883	461	**1 344**	1 627	1 286	**1 510**	96 552	48 054	**79 917**
Mécanicien de chantier	734	197	**931**	1 056	995	**1 043**	68 056	46 425	**63 479**
Mécanicien de machines lourdes	331	93	**424**	1 002	580	**910**	57 967	28 781	**51 565**
Mécanicien protection-incendie	976	684	**1 660**	1 487	1 199	**1 368**	75 521	39 492	**60 676**
Monteur-assembleur	2 569	964	**3 533**	1 252	911	**1 159**	69 558	36 442	**60 522**
Monteur-mécanicien (vitrier)	1 651	1 208	**2 859**	1 279	922	**1 128**	62 512	32 722	**49 925**
Opérateur de pelles	7 542	1 628	**9 170**	1 086	768	**1 030**	54 127	33 628	**50 488**
Opérateur d'équipement lourd	5 200	1 291	**6 491**	1 012	795	**969**	49 613	33 678	**46 443**
Peintre	3 744	3 172	**6 916**	1 036	763	**911**	47 092	24 187	**36 587**
Plâtrier	2 092	2 025	**4 117**	1 122	875	**1 000**	51 373	29 203	**40 468**
Poseur de revêtements souples	799	475	**1 274**	941	730	**863**	43 224	24 145	**36 110**
Poseur de systèmes intérieurs	1 877	1 193	**3 070**	1 284	997	**1 172**	63 192	35 340	**52 368**
Tuyauteur	7 451	3 169	**10 620**	1 319	1 137	**1 264**	68 145	38 134	**59 190**
Total des métiers	**102 191**	**63 545**	**165 736**	**1 206**	**886**	**1 083**	**60 549**	**31 027**	**49 230**
Boutefeu et foreur			**681**			**1 233**			**68 396**
Manœuvre			**24 610**			**883**			**36 650**
Main-d'œuvre de lignes			**2 677**			**1 354**			**76 950**
Soudeur			**978**			**1 082**			**58 380**
Autres occupations			**3 243**			**1 055**			**52 894**
Total des occupations			**32 189**			**953**			**42 970**
Total des salariés			**197 925**			**1 062**			**48 212**

1. Incluant les indemnités de congés, les primes et le temps supplémentaire.

Source : CCQ, avril 2023.

Selon les chiffres publiés par la CCQ pour la dernière année complète (2022), les travailleurs ne sont rémunérés, en moyenne, que pour 1062 heures de travail annuellement, soit environ 26,5 semaines de travail.

Cela signifie que des gens qualifiés et disponibles ne sont mis à contribution qu'environ 50 % du temps par rapport à d'autres métiers réputés « à temps plein ».

Dans ce contexte, il est assez surprenant d'entendre autant d'experts évoquer la pénurie de main-d'œuvre. Le problème au Québec n'est pas, en nombre absolu, un manque de travailleurs dans la construction, mais une utilisation sous-optimale de ceux et celles qui y travaillent déjà. Il y a là un véritable enjeu de planification du travail, dont les travailleurs font les frais.

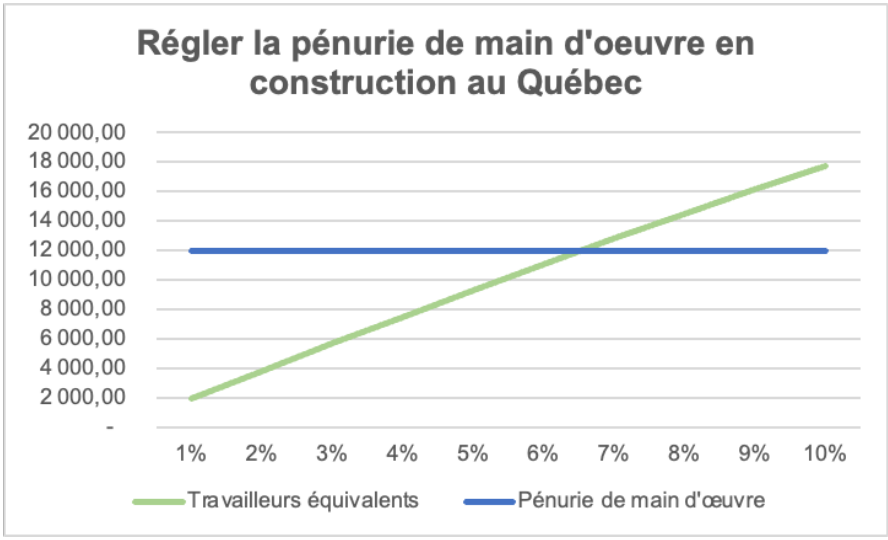
Selon les dernières données avancées, il manquerait 12 000 travailleurs en construction au Québec[4]. Cette donnée explique non seulement l'empressement de déposer un projet de Loi qui démantèle l'expertise de certains métiers séculaires dans l'industrie et met à risque le maintien de l'expertise régionale en construction, mais a également mené à la mise en place du projet

[4] https://www.journaldequebec.com/2023/09/21/industrie-de-la-construction-il-manque-plus-de-12-000-travailleurs

d'AEC accélérées — un programme excessivement coûteux, sans garanties, et risquant de n'avoir qu'un impact minime sur les enjeux identifiés.

Si les parties adoptaient plutôt une posture constructive visant à accroître le taux d'occupation des travailleurs en place, cela aurait comme conséquence de réduire l'effet de pénurie, d'accroître l'expertise et l'expérience des travailleurs en place, en plus de diminuer le taux d'abandon qui, comme nous l'avons vu précédemment, est en grande partie liée à l'incertitude et l'irrégularité du travail.

Si le Gouvernement faisait pression afin que tous et toutes augmentent de 1 % le nombre d'heures réalisées par travailleur par année, sur la base des 207,5 M d'heures effectuées en 2023, cela aurait un impact équivalent à ajouter près de 2000 travailleurs additionnels sur les chantiers. Dit autrement, si chaque travailleur pouvait effectuer 10 h de travail additionnel rémunéré par année, ou environ 15 minutes par semaine pendant 48 semaines, cela allégerait la pression équivalente à 2000 nouveaux travailleurs.



Le tableau ci-haut montre de manière linéaire que pour chaque augmentation de 1 % du nombre d'heures travaillées, la pénurie sera atténuée de 2000 travailleurs environ. Cela signifie que d'augmenter les heures de 6 % — soit environ une semaine de travail additionnelle par année par travailleur — aurait comme impact de faire disparaître la pénurie de main-d'œuvre. Qui plus est, cela aurait un effet bénéfique sur la qualité du travail, sur la productivité, et sur la rétention des travailleurs au sein de l'industrie.

On peut se demander s'il n'y a pas anguille sous roche lorsqu'on constate qu'un tel impact pourrait être obtenu avec un effort relativement modéré.

En effet, il faut dire que, selon les métiers, le nombre d'heures requises afin d'accéder au certificat de compétences compagnon (dont la rémunération est significativement supérieure à celle d'un apprenti) peut varier entre 2000 et 8000 h, ce qui signifie que pour certains métiers (frigoriste,

électricien, etc.), il faut travailler près de 8 ans avant de pouvoir prétendre à la pleine rémunération reliée au certificat de compétences compagnon.

Peut-être le fort taux d'abandon, la mise en place d'AEC accélérées, le démantèlement du système de métiers et la suppression des protections liées à la mobilité forment-ils un stratagème visant à disposer d'un plus grand nombre de travailleurs peu qualifiés — donc peu chers — maintenus dans la précarité d'un travail à temps partiel ?

Car si le projet consistant à accroître la productivité et la qualité de l'industrie est réel, il nous semble passer sur le sens que tous les efforts devraient plutôt être dédiés à l'accroissement du nombre d'heures travaillées par travailleurs, plutôt qu'à une augmentation tous azimuts du nombre absolu de travailleurs, sans chercher à tirer parti de l'expérience et de la compétence de ceux et celles qui en font déjà partie.

Heures moyennes travaillées, par travailleur et par région (2022)

Région	Travailleurs (C1)	Heures (C4)	Heures / Travailleur
Bas St-Laurent	7211	6945	963
SLSJ	8537	8525	999
Québec	33224	37250	1121
Mauricie	12808	13174	1029
Estrie	8495	8512	1002
Grand Montréal	111946	122177	1091
Outaouais	8538	7394	866
Abitibi-Tém.	3355	3160	942
Baie-James	252	204	810
Côte-Nord	2689	2620	974

Qui plus est, la problématique du sous-emploi affecte démesurément les travailleurs en région, qui seront les grands perdants de la réforme proposée par le PL51. En effet, en diminuant les seuils minimums (à 750 h par 24 mois plutôt que les 1500 h de la loi R20 actuelle, en plus d'octroyer un passe-droit aux compagnons cumulant plus de 15 000 h) afin d'autoriser la mobilité interrégionale des travailleurs, les travailleurs des régions n'auront pratiquement plus de protection… et donc de moins en moins de travail.
Comme le montre le tableau ci-haut, les travailleurs des régions plus éloignées travaillent en moyenne près de 3 semaines de moins que les travailleurs de Québec, de Montréal ou de la Mauricie. C'est pourtant auprès de ces mêmes travailleurs régionaux qu'il faudrait intervenir en priorité afin d'augmenter le nombre d'heures travaillées et d'assurer la rétention et l'épanouissement des économies régionales.

En laissant les travailleurs en région à ce niveau faméliques, il est évident qu'on nuit à la productivité, en plus d'ajouter de nombreux coûts (perdiem, frais de déplacement, primes) pour les travailleurs venant d'ailleurs. La mesure de mobilité prévue au PL51 ne fait donc qu'aggraver le problème de la performance régionale.

En effet, dans la mesure où la quasi-totalité des moyennes et grandes entreprises de construction ont leur siège dans l'une des principales métropoles, il est évident que la mobilité se fait des centres vers les régions, et non l'inverse. La diminution des critères de limitation de la mobilité

joue donc en défaveur du développement régional du Québec de manière générale, et de l'accroissement des heures des travailleurs dans les régions en particulier.

Il faudrait d'ailleurs se pencher sur la manière par laquelle le régime « chambre et pension » à 150 $ par jour par travailleur — comme le prévoient les conventions collectives — est économiquement plus efficace que d'embaucher localement

2.3 Bonifier les conditions de travail et s'assurer de les faire respecter

La productivité de l'industrie passe assurément par l'attraction, la rétention et la mobilisation de travailleurs qualifiés.

Or, en guise de comparaison, rappelons que selon l'ISQ, en 2022 au Québec, la rémunération hebdomadaire moyenne de la population québécoise générale âgée de plus de 15 ans était de 1106,81 $ par semaine, soit 57 554 $ par année[5]. Or, en raison du faible nombre d'heures effectivement travaillées dans la construction, la rémunération moyenne réelle de 18 des 25 métiers spécialisés de la construction était inférieure à cette moyenne.

Si la construction revêt un caractère stratégique, s'il existe véritablement une pénurie de main-d'œuvre, et si nous souhaitons moderniser véritablement l'industrie, il serait temps de hisser vers le haut les conditions de travail des travailleurs de l'industrie, et s'assurer de les faire appliquer.

Réitérons de nouveau ce que nous avons affirmé dans la Partie 1 de cette étude : la piètre qualité des conditions de travail, incluant la rémunération, l'instabilité des heures, la sécurité et les délais impartis représentent ensemble le principal motif d'abandon de l'industrie pour près des deux tiers de ceux et celles qui la quittent.

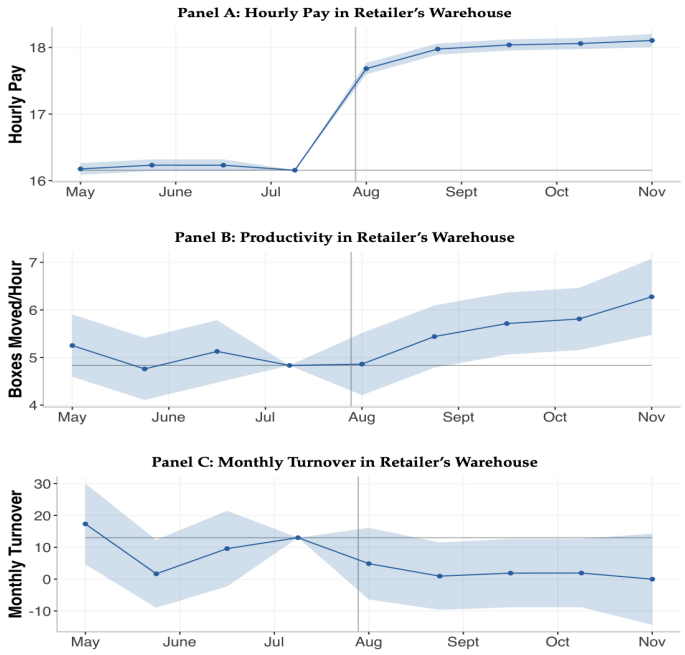
Dans ces circonstances, des efforts de bonification de ces conditions sont nécessaires.

Il est utile de rappeler, dans le cadre de tout effort de modernisation de l'industrie, que la rémunération directe a un impact important sur la rétention des employés.

Enfin, comme l'illustre la CCQ au tableau C24 présenté ci-haut, les salaires horaires payés dans la construction sont un piètre indicateur du niveau de rémunération réel des travailleurs, en raison de la situation endémique de sous-emploi décrite précédemment.

[5] https://statistique.quebec.ca/vitrine/egalite/dimensions-egalite/revenu/remuneration-hebdomadaire

FIGURE 2: IMPACT OF WAREHOUSE WAGE INCREASE ON TURNOVER AND PRODUCTIVITY (NUMBER OF BOXES MOVED/HOUR)



Une étude menée par Natalia Emmanuel et Emma Harington (Harvard University, 2020) dans un univers qui n'est pas totalement étranger à celui de la construction — soit le travail d'entrepôt — montre que chaque augmentation de salaire d'un dollar par heure entraîne une augmentation de 2,8 % de la rétention, ainsi que des effets positifs sur la productivité et la mobilisation[6].

Les deux autrices concluent également que la bonification de la rémunération a un effet positif sur la rétention et le taux de roulement (voir graphiques ci-contre).

Par ailleurs, des employés plus expérimentés sont plus productifs.

Or, comme nous l'avons exposé ci-haut, il semble persister une problématique systémique qui consiste à ajouter de nouveaux travailleurs dans une industrie où la moyenne de ceux qui y sont déjà actifs travaillent à peine 26 semaines par année.

Il faut se demander à qui bénéficie ce taux de rotation excessif, et si les conditions d'emploi médiocres ne font pas partie d'un système fondé sur une forte rotation et un faible niveau de qualification. Les différentiels de salaire (parfois du simple au double entre un apprenti et un compagnon) ne reflètent pas les différentiels de productivité, de sorte qu'il est économiquement optimal d'avoir un afflux constant de main-d'œuvre à faible coût pour les employeurs, au détriment de la qualité et de la productivité.

Rappelons que l'industrie est historiquement passée d'un apprenti pour quatre compagnons, à un ratio de 1:1, à l'évocation récente de deux apprentis par compagnon. Une stratégie consciente et systémique du *cheap labour* dans l'industrie ne procéderait pas autrement.

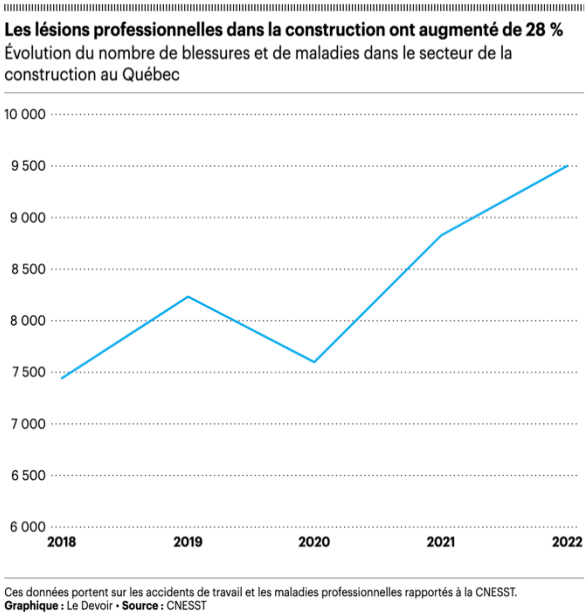
Dans cet esprit, l'industrie de la construction présente également l'un des pires bilans en matière de santé et sécurité au travail.

Avec environ 5 % de la population active au Québec, l'industrie de la construction est responsable de près de 25 % des décès, ce qui en fait l'industrie la plus meurtrière de la province.

[6] https://scholar.harvard.edu/files/nataliaemanuel/files/emanuel_jmp.pdf

Malgré la sensibilisation et les mesures déployées ces dernières années, les données de la CNESST montrent en fait une augmentation des accidents de travail en construction de manière relativement constante depuis une dizaine d'années.

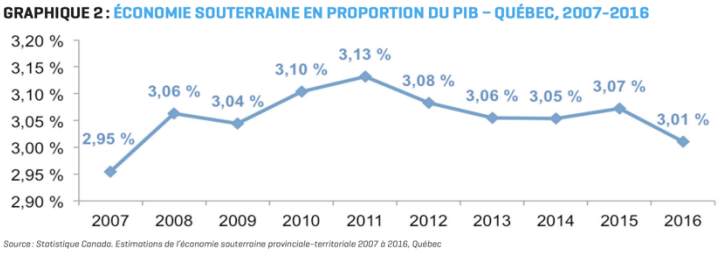
L'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et sécurité au travail (IRSST) estime que les lésions professionnelles coûtent plus de 5 milliards de dollars à l'économie québécoise, c'est donc dire qu'il y a près d'un milliard de gains à faire dans l'industrie de la construction en prémunissant ses travailleurs d'accidents et de décès.



2.4 Le travail au noir

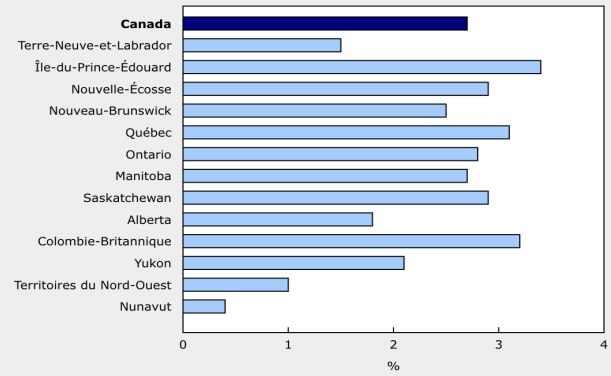
Les conditions de travail — rémunération, instabilité, sécurité, délais — comptent également parmi les facteurs qui favorisent le plus directement le recours au travail au noir. Étrangement, ni la CCQ, ni le Ministère, ne tiennent un registre, ni ne publient d'études annuelles systématiques de ce fléau qui grève la capacité de l'industrie de la construction à faire face aux défis qui l'attendent.

Alors que la trajectoire semblait se dessiner vers une graduelle élimination du travail souterrain (comme en témoigne le graphique ci-haut), les plus récentes données publiées par Statistique Canada témoignent d'une recrudescence de la problématique de manière générale au Québec.



Avec la Colombie-Britannique, le Québec compte parmi les pires provinces au pays en matière de travail au noir, avec une proportion de 3,1 % de son PIB, soit le même niveau qu'en 2010-2011.

Économie souterraine en proportion du PIB selon la province, 2021



Source(s) : Tableau 36-10-0682-01.

De tous les secteurs d'activité, c'est la construction qui est la principale responsable de cette activité économiquement illicite. Les plus récentes données publiées par Statistique Canada de l'activité économique souterraine sont pourtant sans équivoque :

> « *En 2021, l'industrie de la construction résidentielle a été à l'origine de 35,0 % (23,9 milliards de dollars) de l'ensemble de l'activité économique souterraine, et était de loin l'industrie ayant le plus contribué à cette activité […] Bien que l'industrie de la construction résidentielle ait toujours été le facteur ayant le plus contribué à l'activité économique souterraine, son apport a été particulièrement élevé en 2021 puisque l'activité économique souterraine dans cette industrie a augmenté de 32,8 %.* ».

Pour le Québec, cette proportion équivaut — pour la construction seulement — à un montant d'activité économique se situant entre 4 et 5 milliards annuellement.

Pourtant, aucun des organismes québécois chargés d'encadrer l'industrie ou de formuler les politiques n'a aujourd'hui la charge de tenir des comptes et de produire des données probantes concernant le travail au noir. Combien de milliers de travailleurs pourrions-nous légitimement affecter à la réfection des écoles ou à la construction de logements si ceux-ci étaient réintégrés dans l'économie légitime ? Impossible de le savoir.

2.5 Réviser l'encadrement de la formation professionnelle et de l'accompagnement tout au cours de la carrière

Dans un rapport publié en 2022 pour le compte du *Mechanical Industry Advancement Fund*, McFadden et. al. concluent qu'il existe une forte corrélation entre le niveau élevé de compétences

Année d'exercice	Nombre de personnes qui ont suivi de la formation	Heures totales de formation	Heures par personne ayant suivi une formation
2004-2005	11 838	950 709	80,3
2005-2006	12 557	998 030	79,5
2006-2007	13 236	1 045 629	79,0
2007-2008	15 223	984 665	64,7
2008-2009	15 781	1 111 061	70,4
2009-2010	14 666	1 022 736	69,7
2010-2011	15 144	911 802	60,2
2011-2012	13 132	862 076	65,6
2012-2013	13 291	910 781	68,5
2013-2014	15 372	1 058 473	68,9
2014-2015	15 950	1 181 003	74,0
2015-2016	14 588	1 184 019	81,2
2016-2017	12 543	1 047 384	83,5
2017-2018	11 277	804 751	71,4
2018-2019	14 114	794 821	56,3
2019-2020	9 652	467 068	48,4
2020-2021	12 841	664 736	51,8
2021-2022	14 103	701 866	49,8
2022-2023	16 928	835 814	49,4

Source :
CCQ_Direction de la formation professionnelle (Février 2024)
2024-02-27

détenues par des travailleurs qualifiés d'une part, et les coûts totaux des projets et la prévisibilité des travaux de l'autre[7].

En somme, plus les travailleurs sont compétents et formés, moins les projets coûtent cher.

À l'inverse, on peut formuler l'hypothèse que l'explosion des coûts de construction au Québec est une conséquence de la relative déqualification de la main-d'œuvre qu'on observe depuis plus de 5 ans, avec une diminution significative et continue du nombre de compagnons en proportion du nombre total de travailleurs.

De manière générale, l'augmentation rapide du nombre de nouveaux salariés dans l'industrie est entièrement le produit de travailleurs non diplômés. Selon les dernières données fournies par la CCQ, le nombre de nouveaux salariés est passé de 11 158 en 2017 à 21 712 en 2022, période pendant laquelle le nombre de nouveaux travailleurs diplômés a décru, de 5430 à 4783. En proportion, le nombre de nouveaux travailleurs diplômés est donc passé de 48,6 % à 22 % en cinq ans.

Le désintérêt envers la qualification par la formation suit une trajectoire similaire sur le plan de la formation continue. Bien qu'on puisse se réjouir que le nombre de travailleurs ayant suivi au moins une formation soit passé de 11 838 en 2004, à 16 928 en 2022 — une augmentation de 43 %, le nombre d'heures totales de formation, lui, a décru. Cela fait en sorte que le nombre d'heures par employé suivant une formation a décru, de 80 h par année en 2004, à 49 h en 2022.

De manière générale, on peut se surprendre qu'une industrie qui compte près de 200 000 salariés n'arrive à en former que 17 000 par année. Cela signifie que 90 % des travailleurs ne reçoivent aucune formation en cours d'année. Ce désengagement est entretenu par un système de passe-droit où les travailleurs ne sont pas pénalisés s'ils ne suivent pas de formations, même lorsque cela est obligatoire. Il suffit de payer 100 $ pour acheter une nouvelle carte, et obtenir un nouveau certificat de compétences. Ni vu ni connu.

Terminons avec une observation concernant les Attestations d'Études Professionnelles accélérées récemment créées, au coût de 300 M$. Ces formations vont permettre de former 5000 personnes, soit 60 000 $ par travailleur, sans obligation de rester dans l'industrie par la suite. Sur le plan strictement économique, les critiques que nous pouvons formuler à cet égard sont nombreuses :

[7] https://www.mcaa.org/wp-content/uploads/2022/10/F1_MCAY201RES.pdf

- Selon les chiffres avancés par le Gouvernement, la rémunération de 750 $ par semaine pour environ 4 mois correspond à 12 000 $. Au prorata, ce sont donc 50 M$ dédiés aux travailleurs, et 250 M$ à la création des formations et à l'achat de matériel, pour des formations qui existaient déjà (au format DEP) dans des établissements établis. Cet investissement est donc largement dédié.
- Ce faisant, les AEP vont nuire à l'intérêt d'étudiants dans les programmes de DEP habituels longs. Cela fragilise les établissements et s'assure de réduire encore davantage le nombre de travailleurs pleinement diplômés pour ces métiers.
- Pour 300 M$ investis pour la première année, il aurait été envisageable de dédier 1500 $ pour chacun des 200 000 travailleurs de l'industrie afin de leur fournir de la formation continue de qualité. Comme nous l'avons expliqué, cela ne semble pas être une priorité.

Aux dires de nombreux experts de l'industrie, des efforts de modernisation de la formation initiale auraient également pu être envisagés. En guise de comparaison, l'École des métiers de la construction de Montréal opère sur un budget annuel de 12 M$ et forme 2000 travailleurs chaque année.

En accroissant les budgets des établissements existants, en créant des travailleurs mieux préparés et plus productifs à travers les programmes de DEP, nous aurions pu investir dans notre capacité à long terme plutôt que de générer des gains immédiats à grands frais qui auront tôt fait de se dissiper.

Conclusion

À la lumière de notre analyse de l'industrie de la construction et des enjeux de productivité qui alimentent de nombreux débats, il nous semble que le PL51 qui a été déposé le 2 février 2024 fait fausse route sur de nombreux points.

Les mesures phares du PL51 — la polyvalence des métiers et le décloisonnement de la mobilité — risquent d'avoir un effet négligeable, voire dommageable, sur la performance de l'industrie de la construction à l'échelle québécoise.

Plutôt que de recourir à des mesures de court terme qui auront un impact mitigé sur la productivité et la qualité du bâti québécois, le temps est venu d'adopter une perspective de long terme.

Pour ce faire, il faut donner aux travailleurs de la construction l'opportunité de réaliser un nombre d'heures adéquat, bien par-delà les 1062 h par année en moyenne. Cela signifie mieux planifier, mieux organiser et mieux investir dans la gestion de notre industrie.

Par ailleurs, il est crucial que le ministre encourage les parties à bonifier les conditions de travail. Meilleurs salaires, meilleure formation, meilleurs outils, et surtout, de plus grands investissements en sécurité et prévention. Chaque année, plusieurs dizaines de travailleurs perdent la vie sur les chantiers du Québec, alors que plusieurs milliers se blessent. Ce drame humain est également excessivement coûteux pour la société québécoise et pour l'industrie en particulier.

Le ministre devrait aussi se pencher sur le travail au noir, qui est une tare au portrait de l'industrie de la construction depuis des décennies. Malgré l'ampleur de l'enjeu, il n'existe aujourd'hui pratiquement aucune donnée probante annuelle publiée à ce sujet. Il faut cesser de tolérer ces pratiques afin de ramener tous les travailleurs et toutes les heures travaillées dans le giron de l'industrie légitime.

Enfin, il faut former nos gens. Accroître le nombre de nouveaux travailleurs diplômés, investir massivement dans la formation continue, sensibiliser l'ensemble des acteurs sur l'importance de la formation, et surtout, investir de manière beaucoup plus sensible les rares deniers de l'État, afin de miser sur des programmes et des initiatives de formation qui auront un impact réel et mesurable à long terme. Le temps des « *quick wins* » et des coups d'éclat est terminé, il est maintenant venu le temps de régler les problèmes systémiques de l'industrie, une bonne fois pour toutes.